

Département du Var

VILLE DE SAINT CYR SUR MER

Arrondissement de
TOULON

Canton de
SAINT CYR SUR MER

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

N° 2017 -07 - 18

Séance du 4 juillet 2017

Nombre de Conseillers 33

En exercice : 33

Présents : 25

Représentés : 6

Absent : 1

Absent excusé : 1

L'an deux mille dix-sept, le quatre juillet,
Le Conseil Municipal de la Commune de SAINT CYR SUR MER
réuni à la Salle du Conseil Municipal, sur la convocation et sous la
présidence de Monsieur le Maire.

OBJET :

Etaient présents : Monsieur Philippe BARTHELEMY, Maire

Adjoints : Mesdames GOHARD, GUIROU-NOUYRIGAT,
SAMAT, VANPEE, Messieurs FERRARA, HERBAUT,
JOANNON, LE VAN DA.

Conseillers Municipaux : Mesdames, AIELLO, BERTOIA,
GIACALONE, LALESART, MANFREDI, MOTUS-JAQUIER,
ORSINI, TROGNO, VIDAL, Messieurs, BUONCRISTIANI,
GUEGUEN, LUCIANO, OLIVIER, ROCHE, SAOUT,
VALENTIN.

**DESIGNATION D'UN
COORDONNATEUR
COMMUNAL
AUPRES DE L'INSEE**

Etaient représentés :

Adjoint : Monsieur Antoine BAGNO (procuration à Monsieur Jean-
Pierre LE VAN DA).

Conseillers Municipaux : Mesdames Amandine CIDALE
(procuration à Monsieur le Maire), Stéphanie LEITE (procuration à
Madame Elisabeth LALESART), Marie-Claire PELOT-
PAPPALARDO (procuration à Madame Christine ORSINI),
Messieurs Patrice CATTUI (procuration à Monsieur Pierre
LUCIANO), Alain PATOUILLARD (procuration à Monsieur
Dominique OLIVIER)

Etait absent : **Conseiller Municipal** : Monsieur Claude GIULIANO

Etait absent excusé :

Conseiller Municipal : Monsieur Jean-Luc BERNARD

<<<<>>

Le Conseil Municipal nomme Monsieur Pierre LUCIANO,
Secrétaire de séance.

Accusé de réception en préfecture
083-218301125-20170704-DEL20170718-DE
Date de télétransmission : 06/07/2017
Date de réception préfecture : 06/07/2017

Monsieur le Maire appelle l'attention du Conseil Municipal sur l'organisation du recensement de la population des habitants de la Commune dont la dernière collecte a eu lieu entre le 19 janvier et le 25 février 2017.

Monsieur le Maire rappelle, à cet effet, que les services ont réalisé cette opération et que la qualité du travail de préparation et de réalisation de l'enquête a permis une coordination efficace avec la Direction Régionale de l'INSEE.

Monsieur le Maire précise que la Commune a mis en œuvre des moyens humains, matériels et financiers, de nature à permettre une préparation et une réalisation efficiente de l'enquête.

Les missions du Coordonnateur Communal consistent en particulier à assurer l'encadrement des agents recenseurs et le suivi en continu de la collecte.

Pour le prochain recensement de la population qui aura lieu entre le 18 janvier et le 24 février 2018, Monsieur le Maire propose de désigner Madame CARLISI Joëlle en qualité de Coordonnateur Communal.

Le Conseil Municipal, à l'UNANIMITE,

Adopte l'exposé qui précède,

Décide de désigner Madame CARLISI Joëlle, en qualité de Coordonnateur Communal.

Ainsi fait et délibéré
Les Jour, Mois et An susdits

Pour extrait Conforme

Le Maire

Signature électronique

Philippe BARTHELEMY